

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 18
Votants : 20

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt deux

Le : 7 Février

Le Conseil Municipal de COLAYRAC-SAINT CIRQ

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PASCAL DE SERMET

date de la convocation du Conseil Municipal : 27/01/2022

PRESENTS : MM. PASCAL DE SERMET – CLAUDE DULIN - ANNIE THEPAUT – MICHEL BAUVY – CHARLÈNE CAZAU – FRÉDÉRIC DUJARDIN – JEAN-PIERRE ANTONIOLI – NATHALIE ANZELIN – BENOIT AURICES – GILLES BALDAN – JÉRÉMY BANOS – ~~MAGALI CAMINADE~~ – DOMINIQUE DECUPPER – ~~VALÉRIE DELBOS GREGOIRE~~ – ~~LOÏC HERVOCHE~~ – ORLANE LIRIA – ~~MARINE MAZZACATO~~ – MICHÈLE MICHALSKI – ~~AUDREY MORET~~ – PAOLA NERIA – RAOUL ROUDET – JEAN-MARIE VANZEMBERG – GHISLAINE VICO

ABSENTS : MME CAMINADE - MME DELBOS GREGOIRE – M. HERVOCHE

PROCURATIONS :

MME MAZZACATO AYANT DONNE POUVOIR A MME ANZELIN

MME MORET AYANT DONNE POUVOIR A M. DULIN

Monsieur Jérémy BANOS a été élu secrétaire,

OBJET
Espace jeunesse :
Demande de
subventions à
l'Agglomération
d'Agén et à la
CAF 47

Dans le cadre de sa compétence « Politique de la ville », l'Agglomération d'Agén dispose d'un régime d'aide à destination de ses communes membres et du tissu associatif de son territoire permettant le développement de projets « Cohésion Sociale » en fonctionnement et en investissement.

Au regard de la transformation de l'EPCI et de l'évolution des besoins, le régime d'intervention a été réactualisé et validé par le Conseil d'Agglomération en date du 30 septembre 2021.

L'action est dorénavant orientée autour des thématiques suivantes :

- L'égalité des chances : des projets visant à améliorer la condition sociale des personnes et réduire les inégalités d'accès aux droits.

- Un meilleur vivre ensemble : des projets visant à promouvoir l'inclusion et l'ouverture aux autres. Ils permettent de favoriser une meilleure cohésion entre les habitants.

- La citoyenneté : des projets visant à promouvoir la responsabilisation et l'appropriation du territoire par ses résidents.

Les actions entreprises maintenant depuis plusieurs années en direction des jeunes adolescents de Colayrac-Saint Cirq s'inscrivent pleinement dans ces 3 thématiques.

La création de l'ATEC (Association Temporaire d'Enfants Citoyens) « Espace Jeunes Colayrac » répond parfaitement à l'item « Citoyenneté » de par la responsabilisation et l'engagement des jeunes dans ce projet.

Les items « égalité des chances » et « meilleur vivre ensemble » sont également couverts par les principes de fonctionnement de notre accueil de loisirs : dès l'âge de 14 ans, les jeunes qui fréquentent notre structure sont dirigés vers le groupe « Ados » et prennent part à la conception et à la réalisation des animations, les préparant ainsi à interagir ensemble avec des objectifs communs et au bénéfice des plus jeunes.

Par ailleurs, les projets de séjours (en principe un séjour annuel) avec nuités participent à la cohésion du groupe et permettent à des jeunes, garçons et filles à parité, de différentes conditions sociales de partager le temps d'un voyage les mêmes activités sans autre considération que le bien vivre ensemble.

Dans ce cadre, pour 2022, l'espace jeunes a préparé un séjour à Paris au mois d'avril pour découvrir la capitale, son patrimoine historique (Lieux, bâtiments, musés,...) et pour une journée un peu plus ludique, une virée à Disneyland.

Le budget global de ce séjour s'élève à 10 438,00 euros et concernera une vingtaine d'adolescents.

Les participations demandées aux partenaires financiers sont les suivantes :

Caisse d'Allocation Familiales (Fonds publics et Territoire)	3 000,00
Agglomération d'Agen	2 469,00
Commune de Colayrac-Saint Cirq	2 469,00

Le reste du financement sera assuré par la participation des familles et une contribution de l'ATEC

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

- 1) d'émettre un avis favorable au projet de séjour 2022 du groupe Espace Jeunes Colayrac et à son plan de financement

AR Prefecture

047-214700692-20220207-D2022021106-DE
Reçu le 11/02/2022
Publié le 11/02/2022

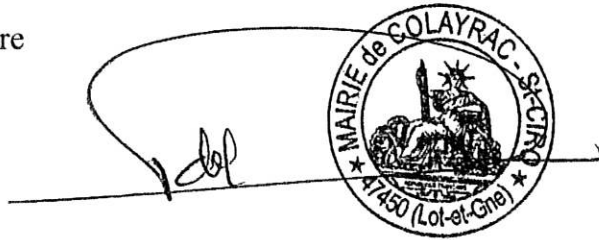
2) d'autoriser Monsieur le Maire à déposer les dossiers de subventions correspondants auprès de la CAF 47 et de l'Agglo d'Agen.

Certifié exécutoire,

Fait et délibéré les jour, mois & an que dessus
Pour extrait conforme,

En mairie, le 8 février 2022

Le Maire



Pascal de SERMET

AR Prefecture

047-214700692-20220207-D2022021106-DE
Reçu le 11/02/2022
Publié le 11/02/2022